

DIVISION DES AFFAIRES ELECTORALES

MANDAT

Aux termes de la Résolution 2364 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies, le mandat de la MINUSMA dans le domaine électoral consiste à «concourir, dans les limites de ses moyens et dans ses zones de déploiement, à l'organisation d'élections transparentes, régulières, libres et ouvertes à tous, ainsi qu'à la tenue d'un référendum constitutionnel, en apportant notamment l'aide technique voulue et en mettant en place des mesures de sécurité, conformément aux dispositions de l'Accord »;

Néanmoins, ce mandat a connu une nette évolution par rapport aux années précédentes et intègre désormais les bons offices du Représentant Spécial du Secrétaire Général (RSSG) des Nations Unies au Mali. En effet, ce nouveau mandat exhorte le RSSG à : « User de ses bons offices et de mesures de confiance et d'encouragement aux niveaux national et local pour appuyer un dialogue axé sur la réconciliation et la cohésion sociale avec toutes les parties prenantes et entre elles, encourager les initiatives visant à faciliter la tenue d'élections pacifiques, ouvertes à tous, régulières et transparentes... »

LA DIVISION DES AFFAIRES ELECTORALES (DAE) EST CHARGÉE DE LA COORDINATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DUDIT MANDAT AU MALI.

DAE travaille en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au sein d'une Equipe Electorale Intégrée des Nations Unies/United Nations Integrated Electoral Team dénommée UNIET. L'UNIET apporte une assistance électorale à l'Etat malien ainsi qu'aux différents acteurs du processus électoral qui se décline comme suit :

Aide technique :

- Appui logistique : soutien au déploiement des hommes, du matériel électoral et des fonds nécessaires au bon déroulement des élections ; Appui à l'inventaire du matériel électoral sur le terrain à l'issue des élections ;
- Appui à l'informatisation du processus électoral: appui à la mise en place d'outils modernes de gestion des résultats des différents scrutins ; Appui à l'actualisation du fichier électoral et à l'établissement des listes électorales dans et hors du Mali ;
- Renforcement des capacités : contributions aux réflexions sur les réformes du système électoral malien en cours mais également soutien pour la conservation du matériel électoral ; Renforcement de capacités des femmes pour leur participation au processus électoral en tant qu'électrices et candidates;
- Appui à la prévention des violences liées aux élections : contributions au renforcement et consolidation des capacités nationales en matière de prévention des conflits, de crises et violences liées aux élections ;
- Appui aux opérations de vote : déroulement des opérations, collecte, centralisation et gestion des résultats des élections.

Appui Sécuritaire :

Sur le plan de la sécurisation du processus électoral, DAE travaille en étroite collaboration avec UNFORC et UNPOL pour apporter une assistance aux forces de défense et de sécurité (FDS), en vue de la production du Cadre d'ordre national de sécurisation et du Plan opérationnel de sécurisation du processus électoral. Par ailleurs en période électorale, la MINUSMA déploie des escortes, les patrouilles, les Force de Réaction Rapide (FRR) et des moyens d'évacuation sanitaire (EVASAN) essentiellement dans les régions du Nord et a Mopti.